

Le Directeur général de l'Agence Française de Développement,
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination du Directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 30 mai 2019 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Gilles KLEITZ, Directeur exécutif de la Direction exécutive Solutions de Développement Durable, à l'effet de signer, à dater du 4 avril 2022, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la Direction exécutive Solutions de Développement Durable visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 17 mars 2022
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX